

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 5 DECEMBRE 2016 A 19 H 30, A L'HOTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRESIDENCE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur André Poirier, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5
Madame Valérie Guénette, conseillère au siège numéro 6

Sont également présents:

Monsieur Ali Ayachi, inspecteur municipal (quitte à 20 h 30)
Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par la conseillère Valérie Guénette régulièrement ouverte.

Ordre du jour : 2016-12-05, 1 **Attendu que** chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller that the agenda proposed to the members is adopted by leaving the item Varia open.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 décembre 2016 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture – opening

1. Ordre du jour - agenda
2. Procès-verbal - minutes
3. Période des questions - question period

Urbanisme/Inspection

4. Demande d'intervention Hydro / request
5. Demande d'autorisation CPTAQ / CPTAQ request

Administration

6. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil / Declaration of the pecuniary interests of council members
7. Correspondances
8. Transfert budgétaire / budget transfers
9. Maire suppléant / Pro-mayor
10. Trans Appel – contribution municipale 2017 / Municipal contribution
11. Entente bibliothèque / Library agreement
12. Système multifonction couleur (impression, copie, numérisation et fax) / Multifunction printer, copier, fax

13. Demande d'appui de la FQM sur le projet de loi no 106 / Support request
14. Demande d'appui de la FQM - somme payable aux services policiers de la Sûreté du Québec / Request
15. Demande de participation à l'activité «Plaisirs d'hiver» / Participation request
16. Dons & publicités/donations & publicity (L'Étincelle, Tournoi Mousquiri, Diabète Estrie, Promutuel Val-St-François(Bantam B hockey), Madame Carole St-Hilaire, Chambre de commerce)

Voirie

17. Paiement de la retenue finale à Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux exécutés sur le chemin Keenan / Payment of the final withholding for work on Keenan Road
18. Demande conjointe au MTQ – Asphaltage du Rang 4 / Request to the MTQ regarding Rang 4
19. Service de niveleuse / Grader service
20. Demande de participation - Ministère des Transports - pavage de surageurs d'accotements / Participation request

Hygiène du milieu

21. Collecte arbres de Noël / Christmas tree pick up

Sécurité publique

22. Service de Sécurité incendie de la région de Richmond - calendrier des rencontres 2017 / Calendar for meetings of the SSIRR
23. Comité de sécurité publique - identification des priorités 2017-2018 / Public safety committee – 2017-2018 priorities

Factures

24. Factures/Bills

Varia

Levée de l'assemblée

Procès-verbal : 2016-12-05, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce Conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 7 novembre 2016;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller, d'adopter le procès-verbal du 7 novembre 2016.

Whereas all and each of the members of this Council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the November 7th, 2016 council meeting;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller to adopt the minutes of the November 7th, 2016 council meeting such as received.

Période de questions: 2016-12-05, 3 Mesdames Danielle Bombardier et Annie Boudin et Monsieur Marc-André Tardif étaient présents pour poser des questions sur la «Réglementation sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)» et sur la lettre reçue expliquant que la Municipalité ne disposait d'aucune information concernant leurs installations septiques.

Danielle Bombardier, Annie Boudin and Marc-André Tardif were present to ask questions on the regulation respecting wastewater disposal and treatment of isolated dwellings «*Réglementation sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*» and the letter they received explaining that the Municipality had no information regarding their septic installations.

Demande d'intervention Hydro-Québec : 2016-12-05, 4 Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller André Poirier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de

Melbourne approuve le remplacement des poteaux et des conducteurs ainsi que le prolongement du réseau électrique sur le chemin Morrison et le démantèlement de la dérivation dans le champ (projet # DRS-013031) selon le document déposé par Hydro-Québec le 15 novembre 2016.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Poirier, it is resolved by the Council of the Township of Melbourne to approve the replacement of poles and conductors along with the extension of the network on Morrison Road and the dismantling of the network in the field (Project # DRS-013031) according to the document filed by Hydro-Québec on November 15th, 2016.

Demande d'autorisation CPTAQ - Les Ardoises M&M inc. : 2016-12-05, 5 **Attendu qu'**en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), la Municipalité du Canton de Melbourne doit donner une recommandation relative à une demande de «Les Ardoises M&M inc.», concernant une demande d'autorisation afin de poursuivre leur utilisation des lots numéros 3 635 189 et 3 635 191 pour fins autres qu'agricoles pour le dossier 346676, et ce jusqu'au 26 avril 2021;

Attendu que la Commission a déjà autorisé une utilisation à des fins autres qu'agricoles au point 21 de la demande numéro 368505, et ce en relation à une utilisation d'un chemin d'accès à des fins non agricoles jusqu'en 2016;

Attendu que «Les Ardoises M&M inc.» demandent une autorisation d'utilisation d'un chemin d'accès pour des fins non agricoles jusqu'au 26 avril 2021, et ce aux mêmes conditions d'échéance que pour le dossier numéro 368505 afin de poursuivre des activités déjà autorisées au dossier;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la recommandation doit être motivée, tout en respectant les critères visés à l'article 62, et doit aussi indiquer que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la Municipalité;

Attendu que la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller André Poirier et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande de «Les Ardoises M&M inc.» à obtenir, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une autorisation d'utilisation d'un chemin d'accès à des fins non agricoles jusqu'au 26 avril 2021, et ce aux mêmes conditions d'échéance que pour le dossier numéro 368505 afin de poursuivre des activités déjà autorisées au dossier;

Que la Municipalité informe la CPTAQ que la demande est conforme à la réglementation municipale;

Que la Municipalité recommande à la CPTAQ d'autoriser la présente demande.

Whereas Les Ardoises M&M inc. tabled a request to be made to the CPTAQ for authorization regarding an application to continue the use of lots number 3 635 189 and 3 635 191 for purposes other than agriculture for file 346676, until April 26, 2021; whereas the Commission has previously authorized, in paragraph 21 of application number 368505, non-agricultural use of the access road until 2016; whereas Les Ardoises M&M inc. request authorization to use the access road for non-agricultural purposes until April 26, 2021 under the same conditions as for file No. 368505 in order to continue the activities already authorized in the file; whereas the municipality must submit their recommendation for this request;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Poirier, it is resolved that Council supports and recommends the application made by Les Ardoises M&M inc. to the CPTAQ with regards to permission to continue the use of the lots no. 3 635 189 and 3 635 191 for purposes other than agriculture for file 346676, until 26 April 2021; that the application complies with municipal regulations.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires : 2016-12-05 Les déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux pour tous les postes ont été déposées à cette séance. / The declarations of pecuniary interests of the elected officials for all positions have been tabled at this meeting.

Correspondances: 2016-12-05 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 8 novembre au 5 décembre 2016, a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from November 8th till December 5th, 2016 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

Transferts budgétaires : 2016-12-05, 6 Le Conseil prend connaissance d'un document identifiant les transferts budgétaires proposés par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité d'accepter les transferts budgétaires proposés par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Council acknowledges the report indicating the proposed budget transfers tabled by the director general/secretary-treasurer.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Fortier, it is resolved unanimously to accept the proposed budget transfers tabled by the director general/secretary treasurer.

Maire suppléant : 2016-12-05, 7 Sur proposition de la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller André Poirier, il est résolu à l'unanimité que le conseil désigne le conseiller Simon Langeveld comme maire suppléant à la Municipalité du Canton de Melbourne pour la période de janvier à juin; que M. Langeveld siégera à la table de la MRC du Val-Saint-François à la place de Monsieur le Maire, James Johnston, lorsque Monsieur Johnston ne pourra pas y siéger.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Poirier, it is resolved to name councillor Simon Langeveld as pro mayor of Melbourne Township for the period from January to June; that Mr. Langeveld will represent Melbourne at the MRC in place of James Johnston, mayor, when Mr. Johnston is not present.

Trans-Appel : 2016-12-05, 8 Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte que la Ville de Windsor soit désignée comme organisme mandataire du service de transport adapté, stipulé initialement dans le protocole d'entente;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif, Trans-Appel, l'organisation du service du transport adapté;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte d'adhérer au service du transport adapté pour l'année 2017 et de payer la quote-part de 3,74\$ par personne pour un montant total de 3 668,94\$;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2017 : déplacement local 3,25\$; déplacement à Sherbrooke : 7,50\$;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte les prévisions budgétaires 2017 de l'organisme Trans-Appel.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett, it is resolved to budget an amount of 3 668,94\$ as Melbourne's contribution to the financing of Trans-Appel for the 2017 year.

Entente bibliothèque : 2016-12-05, 9 **Attendu que** le Canton de Melbourne a une entente avec la Bibliothèque RCM, renouvelable sur une base annuelle;

Attendu que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance du taux de participation de la population de Melbourne pour l'année 2015, fourni par le Bibliothèque RCM;

Attendu que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance de la tarification annuelle des membres, soit: 10\$/adultes, 20\$/familles et 5\$/enfants de moins de 17 ans;

Pour ces raisons, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller André Poirier, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne accepte de renouveler l'adhésion annuelle à 3,25\$ par personne et le coût du loyer (925,39\$), réparti au prorata de chaque municipalité.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Poirier, it is resolved that the Council of Melbourne Township agrees to renew the one-year membership with the RCM Library at the rate of 3,25\$ per capita and will contribute to the rent cost proportionately (925,39\$); that the situation will be reassessed on an annual basis.

Système multifonction couleur (impression, copie, numérisation et fax) : 2016-12-05, 10 **Considérant que** la municipalité souhaite remplacer le photocopieur actuel avec un système offrant la possibilité d'imprimer et de numériser en couleur;

Considérant que Solutions d'affaires DELCOM nous fait une offre de location pour un photocopieur plus performant que l'actuel, incluant un logiciel de gestion de documents;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld et résolu à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Melbourne loue, de Solutions d'affaires DELCOM, un photocopieur de marque Ricoh Aficio MP C 3004, incluant un logiciel de gestion de documents, et ce pour une période de 66 mois; que les frais mensuels sont de 242\$ plus taxes applicables; le tout conformément à la proposition en date du 16 novembre 2016; que cette dépense sera prévue au budget 2017.

Whereas the municipality wishes to replace the current photocopier with a system offering the possibility of printing and scanning in color; whereas *Solutions d'affaires DELCOM* made a rental offer for a more powerful photocopier than the current one including a document management software;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Langeveld it is resolved unanimously that the Township of Melbourne lease from *Solutions d'affaires DELCOM* a Ricoh Aficio MP C 3004 photocopier including a document management software; that the monthly fee is 242\$ plus applicable taxes; all in accordance with the proposal dated November 16th, 2016; that this expenditure will be provided for in the 2017 budget.

Demande d'appui de la FQM sur le projet de loi no 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* : 2016-12-05, 11
Considérant que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi no 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

Considérant que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable, portent sur un développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

Considérant qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par ces activités, n'étant pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

Considérant que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRCs et des municipalités locales en regard à la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

Considérant qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM selon le mémoire, le Ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi no 106 le 29 septembre 2016;

Considérant que le Ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

Considérant que, lors de l'assemblée générale du 1^{er} octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser le FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, et appuyé par le conseiller André Poirier

D'adopter un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que les fracturations hydrauliques et les stimulations des puits à l'acide;

D'abroger l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme donnant priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRCs de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;

D'accorder le pouvoir aux MRCs de désigner les zones où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;

D'appuyer activement et concrètement la vaste campagne du «100\$ pour Solidarité Ristigouche» afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions des corporations, telles que Gastem;

De transmettre une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, Ministre de l'Énergie et de Ressources naturelles, à M. David Heurtel, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

Whereas, at the annual general assembly of the *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) on October 1st, 2016 the members adopted a resolution in order to mobilize the FQM on the amendments to the draft law no. 106 on hydrocarbons;

It is proposed by councillor Langeveld, and seconded by councillor Poirier to adopt a 5-year moratorium on the use of non-conventional hydrocarbon extraction techniques, such as hydraulic fracturing and acid stimulation; to repeal section 246 of the *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, which gives priority to mining, gas and petroleum licenses over MRC development plans as well as over municipal zoning and subdivision by-laws; to grant power to the MRC to designate areas where oil and gas protection and production would be prohibited; to actively and concretely support a campaign to help the municipality of Restigouche defend itself while showing the disapproval of the municipal world with regard to corporate claims; to forward a copy of this resolution to the Minister of Energy and Natural Resources, to the Minister of Sustainable Development, Environment and Climate Change and to the President of the FQM.

Demande d'appui de la FQM - somme payable par les municipalités aux services policiers de la Sûreté du Québec : 2016-12-05, 12
Considérant que plus de 1040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec:

Considérant que les municipalités assument 53% de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

Considérant que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

Considérant que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts des services de la Sûreté du Québec;

Considérant que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

Considérant que le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

Considérant que les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

Considérant que la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;

Considérant que la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non* à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;

Considérant que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières du projet de loi no 110, Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation la croissance de la facture des municipalités aux services de la Sûreté du Québec;

Considérant que la FQM demande aux municipalités membres à appuyer sa démarche;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier et appuyé par le conseiller Jeff Garrett

De demander au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;

De demander que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

De demander qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;

De demander que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

Whereas the FQM asks the municipalities to support its approach regarding the amount payable by municipalities for police services of the *Sûreté du Québec*;

It is proposed by councillor Fortier, and seconded by councillor Garrett to request the *Ministère de la Sécurité publique* to revise, in collaboration with the FQM, the *Règlement sur la somme payable par les municipalité pour les services policiers de la Sûreté du Québec*; that the purpose of this revision is to introduce a stop on the amount payable by the municipalities in order to limit any increase to inflation in the overall bill for police services; to request that a stop be applicable for the total duration of the service agreement between the MRC and the Sûreté du Québec, for a minimum period of 10 years; to request that the Board of Directors of the FQM not endorse the new models of agreement and distribution of the police force of the Sûreté du Québec, as long as the *Règlement sur la somme payable par les municipalité pour les services policiers de la Sûreté du Québec*, is not be revised in collaboration with the municipal community.

Demande de participation à l'activité «Plaisirs d'hiver» avec la Ville de Richmond: 2016-12-05, 13 Sur proposition de la conseillère Valérie Guénette, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à participer à l'activité «Plaisirs d'hiver» le samedi 28 janvier 2017, organisée par la Ville de Richmond, pour les citoyens de la région de Richmond et ce, au montant maximal de 250\$.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Miller, it is resolved unanimously to participate in the activité «*Plaisirs d'hiver*» on Saturday, January 28th, 2017 organized by the Town of Richmond for the citizens of the Richmond region for an amount of 250\$.

Publicités/dons : 2016-12-05, 14 Sur proposition du conseiller André Poirier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

L'Étincelle (publicité)	122,50\$ (plus taxes)
Tournoi Mousquiri (publicité)	150\$ (taxes incluses)
Chambre de Commerce (1-billet)	20\$ (plus taxes)

Moved by councillor Poirier seconded by councillor Garrett, it is resolved that Council authorizes the above expenditures for advertising and donations to non-profit organizations.

Paiement de la retenue finale de 7 619,23 \$ (plus taxes) à Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux exécutés sur le chemin Keenan en 2015 : 2016-12-05, 15 **Considérant** l'exécution des travaux de reconstruction d'un ponceau sur le chemin Keenan au cours de l'année 2015;

Considérant que lors d'une visite sur le terrain réalisée le 22 septembre 2016, il a été constaté que les travaux et correctifs apportés par l'entrepreneur avaient été entièrement complétés, et ce de façon satisfaisante, et qu'aucune déficience attribuable à l'entrepreneur n'a été constatée;

Considérant que la firme «Les Consultants S.M. inc.» recommande la réception définitive des travaux et le paiement à «Eurovia Québec Construction inc.» de la retenue de garantie contractuelle au montant de 7 619,23 \$ plus taxes applicables;

Considérant que le certificat de réception définitive à être signé suite à l'exécution des travaux de reconstruction du ponceau sur le chemin Keenan a été transmis par courriel à l'entrepreneur le 13 octobre 2016, le 20 octobre 2016, le 27 octobre 2016, le 3 novembre et le 23 novembre 2016 sans aucun accusé ni confirmation de réception;

Considérant que l'entrepreneur néglige de retourner le certificat de réception définitive dûment signé à la Municipalité ou son consultant;

En conséquence, il est proposé par le conseiller André Poirier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter les travaux de reconstruction d'un ponceau sur le chemin Keenan exécutés en 2015 par l'entrepreneur «Eurovia Québec Construction inc.»;

D'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le certificat de réception définitive pour et au nom de la Municipalité du Canton de Melbourne;

D'autoriser le paiement à «Eurovia Québec Construction inc.» de la retenue contractuelle au montant de 7 619,23 \$, plus taxes applicables, pour les travaux de reconstruction d'un ponceau sur le chemin Keenan;

D'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à inscrire la mention «paiement final pour les travaux de reconstruction d'un ponceau sur le chemin Keenan» sur le chèque à émettre à l'entrepreneur «Eurovia Québec Construction inc.»

Moved by councillor Poirier, seconded by councillor Garrett it is resolved unanimously by the councillors to accept the reconstruction of a culvert on Keenan Road executed in 2015 by the contractor Eurovia Québec Construction inc.; to authorize the director general/secretary-treasurer to sign the final acceptance certificate for and on behalf of the Township of Melbourne; to authorize the payment to Eurovia Québec Construction inc. of the contractual deduction in the amount of 7 619,23\$ plus applicable taxes for the reconstruction of a culvert on Keenan Road; to authorize the director general/secretary-treasurer to enter the words «*paiement final pour les travaux de reconstruction d'un ponceau sur le chemin Keenan*» on the cheque to be issued to the contractor Eurovia Québec Construction inc.

Demande conjointe au MTQ - asphaltage du rang 4 : 2016-12-05, 16 **Considérant que** le chemin Kingsbury-Saint-François (Rang 4) est propriété du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Considérant que ce chemin traverse trois (3) municipalités, soit Kingsbury, Canton de Melbourne et Saint-François-Xavier-de-Brompton;

Considérant que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a effectué des travaux d'asphaltage sur ce chemin en 2008 dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton jusqu'au numéro civique 65;

Considérant que ce chemin de gravier nécessite des investissements quant au de nivelage, au gravier et au calcium;

Considérant que le Conseil considère que le pavage de ce chemin contribuerait à améliorer la sécurité des usagers;

Considérant que les trois (3) municipalités manifestent leur accord à l'effet de présenter une demande individuelle au MTMDET pour que le chemin Kingsbury-Saint-François (Rang 4) actuellement en gravier soit asphalté;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'asphalter la section du chemin Kingsbury-Saint-François (Rang 4) sur le territoire de la Municipalité du Canton de Melbourne.

Considering that the Kingsbury-Saint-François Road (Rang 4) is the property of the Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports; that this road crosses three (3) municipalities, Kingsbury, Melbourne Township and Saint-François-Xavier-de-Brompton; that this gravel road requires an investment regarding grading, gravel and calcium; that the council considers that the paving of this road would improve the safety of the users;

For these reasons, it is proposed by councillor Fortier, seconded by councillor Miller, and resolved unanimously that council asks the Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports to asphalt the section of the Kingsbury-Saint-François Road (Rang 4) in the territory of the Township of Melbourne.

Service de niveleuse : 2016-12-05, 17 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne fixe à 130\$ le tarif horaire couvrant les services de la niveleuse avec opérateur; que copie de cette résolution soit transmise à la Société de Gestion des Matières résiduelles du Val-Saint-François et au Village de Kingsbury.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Langeveld, it is resolved unanimously that the Councillors of the Township of Melbourne fix the hourly rate for the services of the grader with operator at 130\$; that a copy of this resolution be sent to the *Société de Gestion des Matières Résiduelles du Val-Saint-François* and the Village of Kingsbury.

Demande de participation sur le pavage de surlargeurs d'accotements du chemin Frank : 2016-12-05, 18 **Attendu que** le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports compte dans sa planification quinquennale, un projet de resurfacement du chemin Frank dans la Municipalité du Canton de Melbourne;

Attendu que le Ministère prévoit paver, à ses frais, les accotements à une largeur totale de 1 mètre de chaque côté de la route;

Attendu que le Ministère pourrait élargir le pavage des accotements à 1,2 mètre des deux côtés de ces routes en frais partagés entre la Municipalité et le Ministère;

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité n'accepte pas l'offre faite par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le pavage de surlargeurs d'accotements du chemin Frank en frais partagés entre le Ministère et la Municipalité.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Langeveld, it is resolved unanimously that the Council of the Township of Melbourne does not accept the cost-sharing offer made by the *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* for the paving of an extra width of 0,20 meters of the shoulder of the road on Frank Road.

Collecte d'arbres de Noël : 2016-12-05, 19 **Attendu que** la MRC offre de récupérer gratuitement les sapins dans les municipalités le lundi 16 janvier 2017;

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise le dépôt des arbres de Noël, au point de dépôt (à côté du garage municipal de l'Hôtel de Ville), pour la cueillette lundi 16 janvier 2017.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Langeveld, it is resolved that council authorizes the drop off of Christmas trees, beside the municipal garage at the Town Hall for pickup on Monday January 16th, 2017.

Service de Sécurité Incendie de la région de Richmond - calendrier des rencontres 2017 : 2016-12-05 La directrice générale/secrétaire-trésorière a présenté le calendrier 2017 des réunions du comité du Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR).

The director general/secretary-treasurer presented the 2017 calendar of meetings for the committee of the Richmond area fire department (SSIRR).

Comité de sécurité publique MRC Val-Saint-François : 2016-12-05, 20 **Attendu que** le comité de sécurité publique de la MRC Val-Saint-François demande aux municipalités membres d'identifier leurs priorités d'actions 2017-2018 au service de police;

Attendu que les priorités devront être reliées aux thèmes de sécurité routière, de criminalité, de toute autre action souhaitée en matière de prévention à la criminalité ou d'action communautaire;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité que le Conseil identifie les priorités 2017-2018 comme suit : pour la sécurité routière l'utilisation d'appareils téléphoniques au volant et le non-respect des panneaux d'arrêts obligatoires; pour la criminalité une présence accrue dans l'objectif de décourager ou d'éliminer les graffitis et le vandalisme sur les biens privés et publics; pour l'action communautaire prévention des fraudes contre les personnes âgées et pour offrir des séances d'information sur les drogues dans les écoles.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller, it is resolved that Council identifies the following items as priority for 2017-2018 for the public security committee of the MRC Val-Saint-François; for road safety the use of telephones while driving and the non-respect of mandatory stop signs; for crime an increased presence with the objective of discouraging or eliminating graffiti and vandalism on private and public property; for community actions on preventing fraud against the elderly and by offering information sessions on drugs in the schools.

Factures : 2016-12-05, 21 **Attendu que** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 17

107,56 \$) et des chèques émis (montant : 8 191,86 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller André Poirier que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du Conseil soient acceptés et/ou payés.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (17 107,56\$) and the payments issued (8 191,86\$) to each Council member;

It is proposed by councillor Fortier, seconded by councillor Poirier that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Varia – souper d'équipe : 2016-12-05, Le souper d'équipe pour les employés et des élus sera tenu le 14 janvier 2017. / The annual supper for the employees and the elected officials will be held on January 14th, 2017.

Levée de la séance : 2016-12-05, 22 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par la conseillère Lois Miller que la séance soit levée à 21 h 20. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 9 janvier 2017.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Miller that this meeting be closed at 9:20 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday, January 9th, 2017.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Province de Québec
Municipalité de Melbourne
Canada

2016-12-12
20 h 00

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne.

Présences : Monsieur James Johnston, maire, Madame Lois Miller, conseillère, Monsieur André Poirier, conseiller, Monsieur Simon Langeveld, conseiller, Monsieur Raymond Fortier, conseiller, Madame Valérie Guénette, conseillère, et Madame Cindy Jones, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Absent : Monsieur Jeff Garrett, conseiller

Ouverture : Valérie Guénette / Lois Miller

Convocation : La régularité de la convocation a été constatée par le maire.

Budget 2017 : 2016-12-12, 1 Sur proposition du conseiller André Poirier, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2017, et le programme de dépenses en immobilisations pour les années 2017, 2018, et 2019.

Moved by councillor Poirier, seconded by councillor Fortier, it is resolved to adopt the 2017 budget as well as the three year (2017, 2018 and 2019) program for fixed asset expenditures.

Règlement numéro 2016-09 : 2016-12-12, 2 Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 2016 et les conditions de perception

Attendu que la municipalité a adopté son budget 2017 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2017;

Attendu que selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

Attendu que selon l'article 981 du Code municipal du Québec, une municipalité peut établir le taux d'intérêt applicable aux taxes dont le paiement n'est pas effectué à temps;

Attendu que selon l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut décréter qu'une pénalité est ajoutée à un montant des taxes exigibles;

Attendu que selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut établir le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités relatives aux versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 novembre 2016 par le conseiller Jeff Garrett;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller, et adopté à l'unanimité des conseillers

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 ANNÉE FISCALE

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2017.

ARTICLE 3 TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Le taux de taxe foncière générale est fixé à **0,6026 \$ du 100 \$** d'évaluation pour l'année 2017 conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4 TAXE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Le taux de taxe de la Sûreté du Québec est fixé à **0,0764 \$ du 100 \$** d'évaluation pour l'année 2017 conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 5 TARIF POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

1. Le tarif couvrant les dépenses encourues à la production, au traitement, à la distribution et à l'entretien du réseau d'eau potable, des immeubles desservis par la Ville de Richmond, par mètres cubes d'eau selon une lecture annuelle du compteur est fixé comme suit:

▪ Habitation unifamiliale	297,00 \$	
▪ Habitation multi-logements:	249,15 \$	/
logement		

2. Le tarif couvrant les dépenses encourues à la production, au traitement, à la distribution et à l'entretien du réseau d'eau potable pour le 1035, route 243 et le 242, chemin Fortier desservis par la Ville de Richmond ayant un compteur d'eau est fixé comme suit:

a) selon la consommation mesurée par trimestre, il est tarifé 2 \$ par 1 000 gallons ou le taux minimum selon la taille de l'entrée au compteur, soit:

<u>Taux minimum par trimestre</u>	<u>Taille de l'entrée au compteur</u>
60 \$	3/4" à 1-1/2"
200 \$	4"

b) auquel s'ajoutent les coûts de la location du compteur, selon la taille de l'entrée au compteur, soit:

<u>Loyer du compteur par trimestre</u>	<u>Taille de l'entrée au compteur</u>
62,35 \$	4"

ARTICLE 6 TARIF POUR LA CUEILLETTE, LE TRANSPORT ET L'ENFOUISSEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Afin de pourvoir aux dépenses de la cueillette, du transport et de l'enfouissement des ordures ménagères, une compensation est imposée et est prélevée pour l'exercice financier 2017 sur l'ensemble des unités ci-après énumérées du territoire de la municipalité :

- **115,00 \$** par unité de logement.
- **200,00 \$** par immeuble agricole.

ARTICLE 7 TARIF POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

Afin de pourvoir aux dépenses de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables de la municipalité, une compensation est imposée et est prélevée pour l'exercice financier 2017 sur l'ensemble des unités ci-après énumérées du territoire de la municipalité :

- **10,00 \$** par unité de logement.
- **75,00 \$** par les industries, commerce et institution (ICI).

ARTICLE 8 TARIF POUR UN PERMIS DE FEU

- **10 \$** par permis de feu

ARTICLE 9 TARIF POUR UN BAC À ORDURES MÉNAGÈRES

- 100 \$ par bac

ARTICLE 10 TAUX D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉ SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 7 %. Une pénalité de 5 % est aussi imposée sur les soldes impayés;

ARTICLE 11 NOMBRE ET DATE DES VERSEMENTS

Le conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensations citées plus haut seront payables en **quatre (4) versements** égaux, le premier versement étant dû le 1^{er} mars 2017, le second versement le 1^{er} mai 2017, le troisième versement le 3 juillet 2017 et le quatrième versement le 2 octobre 2017. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300 \$ pour l'unité d'évaluation en cause. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

Cependant, lors de l'émission d'un compte de taxes supplémentaire découlant d'une modification au rôle d'évaluation, le supplément à payer peut, s'il est supérieur à 300 \$, être payé au choix du débiteur en trois versements, le premier étant exigible le 30^e jour après l'expédition du compte et le deuxième versement étant exigible 90 jours après le premier et le troisième versement étant exigible 90 jours après le deuxième, comme prévu à l'article 252 L.F.M.

ARTICLE 12 CHÈQUE RETOURNÉ

Tel que permis par l'article 962.1 du Code municipal, des frais d'administration de **20 \$** seront facturés au contribuable qui effectuera un paiement avec un chèque sans provision.

ARTICLE 13 COURRIER RECOMMANDÉ «VENTE POUR TAXES»

Des frais d'administration de **15 \$** sont exigés à tout propriétaire auquel une correspondance par courrier recommandé pour vente pour taxes est traitée.

ARTICLE 14 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Adopté ce 12^e jour de décembre 2016.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller, it is resolved to adopt by-law 2016-09, a by-law to fix 2017 tax rates and the conditions respecting payment of these taxes.

Clôture : Simon Langeveld

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière